

AMCC+ KIT D'ORIENTATION

Janvier 2020

L'initiative phare de l'UE

Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+)



AMCC+

ALLIANCE MONDIALE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Financé par
l'Union européenne

AMCC+

KIT D'ORIENTATION

JANVIER 2020

TABLE OF CONTENT

Remerciements	3
1. Introduction	4
1.1. Cadre général	4
1.2. Objectif du kit d'orientation de l'AMCC+	7
2. Principes directeurs et concepts clés.....	9
2.1. Qui peut bénéficier du soutien de l'AMCC+ ?	9
2.2. Quelles sont les priorités de l'AMCC+ ?.....	9
2.3. Quels sont les types d'intervention soutenus par l'AMCC+ ?	11
2.4. Comment fonctionne le processus de programmation et de financement de l'AMCC+ ? ..	13
2.5. Quelle est la méthodologie pour la sélection des pays et l'allocation des fonds ?.....	14
2.5.1. Chronologie	14
2.5.2. Cycle des opérations	15
2.5.3. Critères de sélection.....	15
2.5.4. Allocation des fonds.....	16
2.5.5. Taille moyenne des projets	16
2.6. Comment préparer une proposition de projet pour l'AMCC+ ?.....	17
2.6.1. Manifestation d'intérêt	17
2.6.2. Conseils spécifiques pour l'élaboration des Documents d'action.....	18
2.7. Comment accéder à l'assistance technique de l'AMCC+ (services de la Facilité d'appui) ? ..	20
2.7.1. Soutien à la préparation d'interventions de l'AMCC+	20
2.7.2. Formations	20
2.7.3. Autres services de la Facilité d'appui	20
3. Suivi et évaluation des actions de l'AMCC+	22
4. Communication et gestion des connaissances relatives aux actions de l'AMCC+	24
5. Informations supplémentaires et contacts.....	25

6. Ressources – Voir Annexes	27
Annexe 1 – Le plus de l'AMCC (note succincte de présentation de l'AMCC+).....	27
Annexe 2 - Liste non exhaustive des acronymes utilisés par l'AMCC+	27
Annexe 3 - Liste de contrôle des critères d'éligibilité (combinée à la préparation de propositions)	27
Annexe 4 - Comment accéder à l'assistance technique de l'AMCC+ (Facilité d'appui) : lignes directrices et modèle de Termes de référence.....	27
Annexe 5 - Cadre de résultats de l'AMCC+	27
Annexe 6 – Lignes directrices sur la communication et la gestion des connaissances de l'AMCC+. 27	



Remerciements

Le kit d'orientation de l'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (kit d'orientation de l'AMCC+) a pu être réalisé grâce au soutien et aux contributions de nombreuses personnes. L'AMCC+ tient à remercier tous ceux qui ont participé à ces efforts et en particulier :

- M. Etienne Coyette, chef du secteur Changement climatique de l'unité Énergie durable et changement climatique
- Mme Karine Olislagers, gestionnaire des programmes/point focal de l'AMCC+, secteur Changement climatique de l'unité Énergie durable et changement climatique
- Mme Tanith Bello, ancienne gestionnaire des programmes/point focal de l'AMCC+, unité Énergie durable et changement climatique
- Mme Valentina Villoria, gestionnaire de programmes, secteur Changement climatique de l'unité Énergie durable et changement climatique

Tous les quatre travaillent ou travaillaient au sein de la direction générale de la Coopération internationale et du développement de la Commission européenne (EuropeAid).

La Facilité d'appui de l'AMCC+. Son chef d'équipe, Christophe Legrand, a coordonné les travaux de Geraldo Carreiro, Guido Corno, Natalia Reiter et Aïda Yassine dans le cadre de leur contribution à la rédaction initiale des différents éléments du kit d'orientation de l'AMCC+, tandis que Stephanie Heymans-Bauwens s'est occupée de la mise en page et du formatage du document. Francesca Predazzi, Monica Alessandra Bonfanti et Karla Van Eynde ont aussi soutenu les versions mise à jour depuis décembre 2018.



1. Introduction

1.1. Cadre général

L'Union européenne a lancé l'initiative phare « Alliance mondiale contre le changement climatique » (AMCC) en 2007 (COM(2007)540). L'AMCC+, qui a commencé avec quatre projets pilotes seulement en 2008, est aujourd'hui devenue la principale initiative climatique pour les pays vulnérables. Elle finance près de 70 projets à l'échelle nationale, régionale et mondiale, dans plus de 60 pays (dont 37 des pays les moins avancés et 36 petits États insulaires en développement) en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique (à compter de fin 2017).

Le cadre financier pluriannuel (CFP) 2007-2013 a alloué un financement à l'AMCC de 285 millions d'euros à travers le Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP) financé par le budget de l'UE, ainsi que de 5 États membres (EM) et du programme intra-ACP (groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique).

Une évaluation globale de la première phase de l'AMCC a été finalisée en 2015. Elle peut être consultée à l'adresse : <http://capacity4dev.ec.europa.eu/gcca-community/document/gcca-global-evaluation-report>.

La nouvelle initiative phare de l'UE, l'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (AMCC+), a été créée en 2014, comme seconde phase de l'AMCC, dans le cadre du programme thématique Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent (BPMD) de l'Instrument de coopération au développement (ICD) de l'UE. Afin d'aligner cette nouvelle phase sur les derniers défis identifiés au niveau mondial¹, le mandat et la portée de l'AMCC+ ont encore été revus en janvier 2018.

La phase actuelle, déterminée par un « PLUS » (+), s'inscrit dans le programme indicatif pluriannuel récemment adopté de l'Union européenne pour le programme thématique « Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent » pour la période 2018-2020 (PIP BPMD 2018-2020)² et repose sur les recommandations issues de l'évaluation globale de 2015. L'AMCC+ continue d'apporter un appui aux pays³ les plus vulnérables au changement climatique, dans le prolongement des efforts entrepris lors de la première phase de l'initiative (2008-2013), en tenant compte des enseignements tirés et en adoptant une approche plus ciblée, adaptée aux besoins de ces pays. Conformément aux engagements de l'UE en matière de réduction de la pauvreté, de développement durable et de lutte contre le changement climatique, l'AMCC+ offre un soutien adapté aux besoins spécifiques des pays grâce à la

1 Représentés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en 2015, dans le nouveau consensus européen pour le développement adopté en 2017, par l'entrée en vigueur de l'accord de Paris de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en novembre 2016 et par l'approbation en 2015 du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

2 Programme indicatif pluriannuel 2018-2020 pour le programme thématique « Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent » 2014-2020, adopté le 30 juillet 2018 - https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/mip-gpgc-2018-2020-annex_en.pdf

3 Pays les moins avancés (PMA) et petits États insulaires en développement (PEID) principalement, mais aussi quelques pays à revenu intermédiaire vulnérables au changement climatique, depuis 2017.

flexibilité de son approche et de ses modalités de mise en œuvre et de financement, et met à leur disposition des capacités opérationnelles qui peuvent être déployées grâce à la présence étendue des [délégations de l'UE à travers le monde](#).

Conformément aux engagements de l'UE⁴ en matière de coopération extérieure, l'AMCC+ entend contribuer de manière plus significative à la réalisation de l'objectif global visant à consacrer au moins 20 % du budget de l'UE à la transition vers des sociétés résilientes au changement climatique et à faibles émissions de carbone. À compter de 2018, la Commission européenne prévoit d'allouer 465 millions d'euros à l'AMCC+ au titre du programme thématique « Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent » (BPMD) du CFP 2014-2020, financé par le budget de l'UE, et du FED pour le programme intra-ACP de l'AMCC+⁵. Des contributions des États membres à l'AMCC+, de même que des mécanismes de coopération à l'échelle nationale avec les nouveaux et futurs projets de l'AMCC+, seraient les bienvenus.

Cette phase « Plus » du programme de l'AMCC se distingue par de nouvelles caractéristiques et orientations stratégiques basées sur les cadres de développement mondiaux susmentionnés. Ses priorités, sa structure de gouvernance et son soutien opérationnel en vue de répondre aux besoins actuels et anticipés en matière de changement climatique ont été ajustés pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies (en particulier l'Objectif 13 relatif au changement climatique) et à la prochaine mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) conformément à l'Accord de Paris sur le climat.

À la différence de l'AMCC (phase couvrant la période 2008-2013) qui était axée sur cinq⁶ domaines prioritaires, l'initiative actuelle (qui se poursuivra jusqu'en 2020) se concentre sur **trois grands domaines prioritaires**⁷, à savoir :

1. L'intégration du changement climatique dans les efforts de réduction de la pauvreté et de développement ;
2. Le renforcement de la résilience aux stress et chocs liés au changement climatique (promotion de l'adaptation au changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe (RRC) et de la réduction de la pression sur les forêts) ; et
3. L'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles concrètes et intégrées d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique (approche holistique).

La programmation et la mise en œuvre de l'AMCC+ repose sur le processus de Programme d'action annuel (PAA) (http://ec.europa.eu/europeaid/work/ap/index_en.htm_en) qui vise à

⁴ Communication de la Commission européenne COM/2011/500 final, intitulée « Un budget pour la stratégie Europe 2020 » et conclusions du Conseil 37/13 du 8 février 2013 ; communiqué de presse : <https://goo.gl/6uzg2J>.

⁵ Un programme de suivi des activités intra-ACP de l'AMCC du 10^e FED, doté d'un financement de 70 millions d'euros provenant de l'allocation intra-ACP du 11^e FED, vient compléter le financement de cette initiative phare de l'UE.

⁶ Mesures d'adaptation au changement climatique ; intégration du changement climatique aux politiques nationales ; réduction des risques de catastrophe ; réduction des émissions dues à la déforestation ; participation au marché mondial du carbone.

⁷ Ces domaines prioritaires sont développés à la section 2.2.

élaborer des documents d'action (DA) chaque année. Ces documents peuvent prévoir différentes modalités, telles qu'un appui budgétaire, un projet indépendant ou un programme conjoint, qui, à leur tour, peuvent inclure un appel d'offres et un appel à propositions pour leur mise en œuvre.

L'AMCC+ est articulée autour de **deux piliers** :

- i) **Dans le cadre du premier pilier**, l'AMCC + intensifie le **dialogue politique** et l'échange d'expériences sur le changement climatique aux niveaux mondial, régional et national entre l'Union européenne et les pays en développement. Le but du dialogue politique est de promouvoir une vision commune sur les enjeux du changement climatique et d'échanger des expériences sur l'intégration du changement climatique dans les politiques et les cadres budgétaires. L'AMCC+ aide également les pays en développement à faire entendre leur voix dans les négociations internationales. Les résultats de ce dialogue alimentent les discussions sur la mise en œuvre de l'accord de Paris dans le cadre de la CCNUCC et d'autres processus internationaux.
- ii) **Dans le cadre du second pilier**, l'AMCC+ continue d'apporter un **appui technique et financier** aux pays et régions en développement vulnérables au changement climatique par le biais de projets et de programmes nationaux et régionaux axés sur les PMA et les PEID. L'AMCC+ soutient la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA) et des politiques d'atténuation, tout en accordant beaucoup plus d'importance au rôle essentiel de la gestion des connaissances et de la communication que lors de la précédente phase.

L'AMCC+ continue d'aider les pays vulnérables, principalement les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), à renforcer leur résilience au changement climatique, à réduire les risques de catastrophe (RRC) et à accroître les avantages indirects liés aux mesures d'atténuation (par ex., Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, REDD+). L'initiative vise également à soutenir les mesures d'atténuation liées aux efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre les CDN et veillera à ce que les besoins des parties à la CCNUCC considérées comme les plus vulnérables au changement climatique puissent être pris en charge à travers une composante de la Facilité d'appui consacrée à l'atténuation.

En fonction des besoins régionaux et nationaux, l'AMCC+ se concentre sur 1) l'intégration du changement climatique et de ses différentes composantes, comme la gestion des risques de catastrophe ou l'économie verte, dans les processus de planification du développement à différents niveaux, notamment dans les systèmes de budgétisation et de suivi, et sur 2) le soutien à l'action en faveur du climat dans divers domaines, tels que l'utilisation durable des terres, la gestion des écosystèmes⁸, les synergies entre adaptation et atténuation, le développement urbain durable, l'autonomisation des femmes et la prise en compte des questions d'égalité hommes-femmes dans le contexte des changements climatiques et des migrations liées au climat.

8 Une initiative spécifique associant l'AMCC+/l'environnement/l'agriculture durable sur le thème de la gestion durable intégrée du paysage est lancée pour l'exercice de PAA2019

Une Facilité d'appui de l'AMCC+ apporte également un appui technique pour développer et/ou renforcer les capacités nationales en vue de mettre en œuvre et de suivre les mesures d'atténuation et d'adaptation, et de rendre compte des progrès accomplis.

L'AMCC+ se fonde sur une approche combinant planification stratégique, renforcement des institutions et mise en œuvre de mesures politiques. Elle applique les principes d'efficacité de l'aide et du développement et, lorsque c'est possible, met en œuvre ses programmes sous la forme d'un appui budgétaire. L'AMCC+ utilise d'autres modalités et approches, telles que les programmes sectoriels, la programmation conjointe, la mise en œuvre conjointe et le cofinancement ou les fonds communs, selon le cas. Des modalités plus innovantes, comme les mécanismes combinant subventions et prêts, pourraient être utilisées, dans la mesure du possible, et la coopération avec le secteur privé sera poursuivie et renforcée.

L'AMCC+ tient dûment compte des priorités régionales et nationales et des zones géographiques sélectionnées pour la coopération. Elle travaille avec un large éventail de parties prenantes – gouvernements, acteurs non étatiques, organisations de la société civile, organisations régionales, communauté scientifique et partenaires du développement – et s'appuie sur divers instruments de l'UE et contributions des États membres.

L'AMCC+ comprend également un programme visant spécifiquement les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) baptisé Programme Intra ACP de l'AMCC, financé par le Fonds européen de développement (FED). La première phase de ce programme, qui a été dirigée par le Secrétariat ACP conjointement avec la Commission européenne, visait à renforcer les capacités des organisations régionales pour leur permettre de lutter plus efficacement contre le changement climatique. La deuxième phase, financée dans le cadre du 11^e FED, a été lancée fin 2016 et introduit un changement majeur par rapport à la phase précédente à travers la coopération avec les agences de développement des États membres de l'UE, en plus du partenariat déjà instauré avec les organisations régionales ACP. Une Facilité d'assistance technique continue d'appuyer le Secrétariat ACP pour les activités de coordination et de communication du programme.

1.2. Objectif du kit d'orientation de l'AMCC+

Ce kit a été élaboré à la suite de demandes formulées par diverses parties prenantes, telles que le personnel des délégations de l'UE (DUE), des partenaires extérieurs, le personnel de l'AMCC et des représentants d'OSC, concernant les moyens qui permettent d'accéder aux financements de l'initiative phare AMCC+, c'est-à-dire les exigences et principes essentiels à prendre en compte lors de la préparation d'une proposition de projet à soumettre à l'AMCC+. Le kit a été conçu principalement à l'attention des membres du personnel des DUE, qui pourront ainsi faciliter le processus de candidature des parties intéressées, des institutions gouvernementales et intergouvernementales, du secteur privé, des organisations de la société civile, des journalistes, des partenaires et des particuliers. Le kit d'orientation peut être complété par la fiche d'information sur l'AMCC+ (la version la plus récente est accessible sur le site Internet de l'AMCC+ : www.gcca.eu).

Les objectifs du kit d'orientation de l'AMCC+ sont les suivants :

1. Rappeler les politiques clés de l'UE et les objectifs programmatiques de la DG DEVCO auxquels les projets de l'AMCC+ doivent contribuer ;
2. Expliquer la méthodologie adoptée par l'AMCC+ pour la sélection des pays et l'allocation des fonds, ainsi que les étapes clés du cycle de programmation suivi par l'AMCC+ ;
3. Faciliter la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets de l'AMCC+ par le personnel des DUE, c'est-à-dire l'identification et la formulation des actions dans le cadre du Programme d'action annuel (PAA) de l'AMCC+⁹ ;
4. Définir des normes clés pour toutes les actions de l'AMCC+ concernant les exigences en matière de communication, de gestion des connaissances et de sélection des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des projets (conformément au Cadre de résultats de l'AMCC+).

Ainsi, vous trouverez dans ce kit un ensemble de notes d'orientation, de documents et de ressources (annexes), qui seront aussi prochainement disponibles à tout moment sur le site Internet de l'AMCC (www.gcca.eu) ainsi que sur une plate-forme collaborative (en construction), en fonction du sujet concerné.

Une « liste de contrôle » pour la note succincte de présentation et la préparation des projets, qui énumère les principaux points à prendre en considération pour la formulation d'une proposition à soumettre à l'AMCC+, accompagne également ces lignes directrices. Elle vise à permettre au candidat de s'assurer qu'il remplit les critères d'éligibilité ; en d'autres termes, que sa proposition répond aux principales exigences de l'initiative AMCC+.

9 La programmation de l'AMCC+ par le biais des programmes d'action annuels est supervisée par l'unité C6 de la DG DEVCO (« Énergie durable et changement climatique ») en consultation avec d'autres services pertinents. Voir aussi note de bas n°6 de page sur l'initiative sur la gestion durable du paysage.

2. Principes directeurs et concepts clés

2.1. Qui peut bénéficier du soutien de l'AMCC+ ?

L'initiative phare AMCC+ vise essentiellement, mais pas exclusivement, le groupe des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) bénéficiaires de l'aide au développement (conformément aux listes officielles de l'OCDE/CAD¹⁰ et de l'ONU¹¹).

L'AMCC+ fonctionne principalement grâce à des accords de financement avec les pays partenaires, notamment par le biais d'appuis budgétaires, de subventions, de conventions de délégation avec des agences des États membres de l'UE et d'autres accords avec des organisations internationales. Les organisations régionales et les organisations de la société civile (OSC) peuvent également être soutenues directement par des actions de l'AMCC+. La capacité de mise en œuvre des pays partenaires, en ce compris leur capacité d'absorption, ainsi que leur engagement à renforcer la mobilisation de ressources nationales dans le cas des pays partenaires, doivent être pris en compte de manière systématique.

Dans le cadre du dialogue politique et de la coopération en matière de lutte contre le changement climatique entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'UE, l'AMCC+ a prévu une composante spécifique « intra-ACP ». Cette dernière vise à renforcer les capacités et à favoriser le consensus au niveau régional, tout en aidant les États membres du groupe ACP à développer leurs capacités critiques en vue de soutenir le développement durable des régions et pays ACP.

2.2. Quelles sont les priorités de l'AMCC+ ?

Conformément aux engagements pris par l'UE concernant l'action pour le climat et à l'objectif global de l'accord de Paris sur le climat¹², tous les projets de l'AMCC+ doivent avoir pour priorité de faciliter la transition vers des sociétés résilientes au changement climatique et à faibles émissions de carbone, et de favoriser une compréhension commune des risques, des défis financiers liés au changement climatique, des avantages du développement résilient au climat et sobre en carbone, ainsi que des liens avec le programme de développement durable¹³.

Une action de l'AMCC+ doit poursuivre un objectif d'adaptation au changement climatique (ACC) et/ou d'atténuation des effets du changement climatique (AECC) et/ou de réduction des risques de

¹⁰ <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>

¹¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sids/list>

¹² L'accord de Paris définit un cadre international ambitieux visant à mettre le monde sur la bonne voie pour éviter un changement climatique dangereux, en maintenant le réchauffement planétaire largement en dessous des 2° C et en poursuivant les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5° C.

¹³ BPMD, domaine stratégique « Environnement et changement climatique », Objectif n°1 « adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, et soutien à la transition vers des sociétés résilientes au changement climatique et à faible intensité de carbone ».

catastrophe (RRC) contribuant au renforcement de la résilience climatique. Si les pays sont encouragés à poursuivre tous ces objectifs en même temps, il ne s'agit pas d'un critère obligatoire pour bénéficier du soutien de l'AMCC+. Par exemple, un projet de reboisement ou de gestion durable des forêts peut simultanément augmenter la séquestration du carbone et renforcer les moyens de subsistance et la résilience des communautés aux effets néfastes du changement climatique. Toutes les interventions de l'AMCC+ devraient utiliser au moins un marqueur de Rio lié au climat comme « objectif principal », conformément à la méthodologie des marqueurs de Rio¹⁴ de l'OCDE/CAD.

Une **intervention d'adaptation au changement climatique** vise à réduire la vulnérabilité des systèmes humains ou naturels aux impacts actuels et attendus du changement climatique, notamment à la variabilité du climat, en maintenant ou en renforçant la résilience par une capacité accrue à s'adapter ou à faire face aux stress et chocs liés au changement climatique et/ou en contribuant à diminuer l'exposition à ces effets¹². Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) souligne la nécessité de lutter contre le changement climatique en tant que facteur de risque de catastrophe, appelant ainsi à établir des liens plus étroits entre les mesures d'adaptation et de réduction des risques.

Une **intervention d'atténuation du changement climatique** contribue généralement à l'objectif de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère en encourageant les efforts visant à réduire ou à limiter les émissions de GES ou à augmenter leur séquestration¹².

Les trois domaines prioritaires de l'initiative AMCC+ sont :

- **L'intégration du changement climatique dans les efforts de réduction de la pauvreté et de développement.** Il s'agit d'intégrer les objectifs, les stratégies, les mesures ou les opérations liés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets afin qu'ils deviennent partie intégrante des politiques, processus et budgets de développement nationaux et régionaux, à tous les niveaux et à toutes les étapes¹⁵.
- **Le renforcement de la résilience aux stress et chocs liés au changement climatique (promotion de l'adaptation au changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe (RRC) et de la réduction de la pression sur les forêts).** À travers cette composante, l'AMCC+ vise à améliorer les capacités et l'aptitude des communautés, des pays et/ou des régions à résister et s'adapter à des conditions climatiques difficiles et à s'en remettre¹⁶ ;
- **L'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles concrètes et intégrées d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique.** Cela nécessite une compréhension approfondie des implications du changement climatique pour un secteur donné, notamment à travers une analyse des impacts sur la pauvreté et des répercussions socio-économiques. Ce domaine est lié à la mise en œuvre des plans

¹⁴ Pour plus de détails sur les marqueurs de Rio et les exigences relatives à l'intégration du changement climatique, veuillez cliquer [ici](https://www.oecd.org/dac/environment-development/Revised%20climate%20marker%20handbook_FINAL.pdf) : https://www.oecd.org/dac/environment-development/Revised%20climate%20marker%20handbook_FINAL.pdf

¹⁵ PNUE, 2009

¹⁶ [Renforcer la résilience : l'approche de l'UE – Fiche-info UE – Résilience - 2016](#)

nationaux d'adaptation et/ou des contributions déterminées au niveau national en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

2.3. Quels sont les types d'intervention soutenus par l'AMCC+ ?

Le premier objectif¹⁷ de l'AMCC+ est d'aider les pays les plus vulnérables à faire face aux effets du changement climatique et à renforcer le dialogue politique sur le changement climatique, y compris les négociations internationales. Les actions financées dans le cadre de cette initiative visent à faire une différence pour les groupes vulnérables au changement climatique en respectant les principes du développement durable inclusif, tout en soutenant les pays partenaires dans la préparation et la mise en œuvre de stratégies et de plans à l'échelle nationale pour leur permettre d'honorer les engagements pris dans le cadre de la CCNUCC et d'autres initiatives en faveur du climat.

Par conséquent, l'AMCC+ entend assister ses partenaires en ce qui concerne :

- l'identification d'approches d'adaptation et/ou d'atténuation contribuant directement aux priorités définies dans leurs stratégies de référence, telles que les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA), et l'établissement de liens avec les stratégies et plans nationaux dédiés au développement durable et au changement climatique¹⁸ ;
- l'élaboration et la mise en place de systèmes de gouvernance complets, de cadres politiques, de cadres de responsabilité axés sur le suivi, la notification et la vérification (SNV) et de systèmes de financement, ainsi que le renforcement des capacités et la gestion des connaissances sur les problèmes et les risques liés au climat ;
- la mise en œuvre, aux niveaux national et local, de solutions d'adaptation et d'atténuation ayant un impact tangible sur les populations et contribuant à renforcer leur résilience ;
- la réalisation d'études spécifiques, telles que des évaluations de la vulnérabilité, des analyses coûts-avantages, des études sur le genre et le climat, des analyses des dépenses climatiques, des évaluations intégrées des écosystèmes, etc. pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de politiques durables protégeant les services d'écosystèmes sensibles au climat et les biens publics, en vue de garantir un accès à long terme à l'eau et aux ressources et infrastructures énergétiques, la protection des zones côtières, l'agriculture durable, les systèmes de sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources du sol, etc.

¹⁷ BPMD, domaine stratégique « Environnement et changement climatique », Objectif n°1 « adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, et soutien à la transition vers des sociétés résilientes au changement climatique et à faible intensité de carbone ».

¹⁸ Ces instruments doivent respecter scrupuleusement les objectifs nationaux définis pour les ODD et peuvent inclure des stratégies telles que les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA).



Les activités courantes comprennent :

- le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des systèmes humains et naturels aux catastrophes et dangers naturels d'origine climatique (par exemple, agriculture compatible avec le climat, gestion intégrée des zones côtières, restauration des mangroves, protection et réhabilitation des bassins versants dégradés, amélioration de la durabilité des services rendus par les écosystèmes) ;
- l'amélioration des capacités des communautés et institutions en ce qui concerne la résilience et l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets, la réduction des risques et les systèmes d'alerte rapide (par exemple, intégration d'un dispositif participatif de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique) ;
- la promotion de mécanismes de renforcement des capacités pour une planification et une gestion efficaces du changement climatique, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés (par exemple, l'intégration des questions liées au changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation des gouvernements nationaux et locaux, l'augmentation des fonds mis à la disposition des gouvernements locaux pour la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le changement climatique) ;
- la sensibilisation au changement climatique et à l'AMCC+ à travers une amélioration de la communication, de la collecte de données et de la génération de connaissances (par ex. soutien à la communication des projets, développement et amélioration d'outils de communication et de gestion des connaissances, développement de campagnes nationales de communication et de sensibilisation sur le changement climatique, identification des besoins en matière de renforcement des capacités et de formation).

Par conséquent, il est possible d'envisager des mesures « structurelles » (liées aux biens physiques) ou « non structurelles », par exemple : programmes de suivi ou d'intervention d'urgence, renforcement des capacités, formation du personnel, transfert de connaissances et de compétences, élaboration de cadres stratégiques ou institutionnels d'évaluation et de gestion des risques climatiques (sur la base d'une évaluation approfondie des capacités institutionnelles et des besoins en matière de développement) et solutions financières¹⁹. Il est recommandé de combiner ces deux types de mesures afin d'accroître la résilience.

Cela peut être réalisé dans n'importe quel domaine thématique étroitement lié à l'adaptation au changement climatique (par exemple, agriculture et sécurité alimentaire, eau, gestion des zones côtières, réduction des risques de catastrophe, environnement et biodiversité, infrastructure économe en énergie) et/ou à l'atténuation de ses effets (par exemple, sylviculture, agriculture et utilisation des terres, énergie, déchets, transport). Si tous les problèmes climatiques majeurs peuvent faire l'objet d'une intervention de l'AMCC+, une attention particulière doit être accordée à l'accès et à la gestion de l'eau, à l'utilisation durable des ressources naturelles et des terres, à la planification de la gestion des risques, à la gestion basée sur les écosystèmes, aux synergies entre adaptation et atténuation, à la conception

¹⁹ <https://goo.gl/IVHQq7>



d'infrastructures et au développement urbain durable, aux questions relatives à l'égalité des sexes et aux migrations liées au climat²⁰.

En cas de doute sur la pertinence d'une activité pour la lutte contre le changement climatique ou si des orientations s'avèrent nécessaires, les responsables de la programmation sont invités à consulter l'unité C6 de la DG DEVCO C6 et/ou la Facilité d'appui de l'AMCC+. Voir section 5 pour des informations supplémentaires et contacts.

2.4. Comment fonctionne le processus de programmation et de financement de l'AMCC+ ?

L'AMCC+ aligne ses interventions sur les programmes thématiques de l'UE²¹, et en particulier sur le programme thématique « Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent » (BPMD)²² pour la période 2014-2020, et le programme indicatif pluriannuel (PIP) 2018-2020. Il s'agit d'un programme multidimensionnel phare, axé sur les biens publics mondiaux essentiels. En tant que tel, il offre une assistance venant appuyer des processus déjà engagés ou en préparation, qui sont issus de volets pertinents du programme BPMD et il devrait également recevoir un soutien de différents programmes géographiques. Il relève de l'Objectif n°1 du programme BPMD : « *Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, et soutien à la transition vers des sociétés résilientes au changement climatique et à faible intensité de carbone* ».

Conformément à l'approche du programme BPMD²³, l'AMCC+ cherche à éviter la fragmentation et veille ainsi à avoir un impact important et à défendre les intérêts et politiques clés de l'UE. Elle s'efforce également d'aligner ses priorités sur celles des programmes indicatifs nationaux (PIN) et/ou régionaux (PIR) des pays et des régions partenaires et de créer des synergies avec d'autres initiatives mondiales (par exemple, à l'occasion de la COP22, l'Union européenne a rejoint deux initiatives majeures : le Réseau mondial des plans nationaux d'adaptation et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national).

La programmation annuelle de l'AMCC+ doit se concentrer en priorité sur la planète et les personnes et répondre aux objectifs du groupe thématique « Résilience et écosystèmes sains », et en particulier à l'objectif spécifique visant à renforcer l'adaptation et la résilience au changement climatique. Dans le cadre de ce groupe, la cohérence, les synergies et la complémentarité des actions climatiques doivent être assurées²⁴.

²⁰ BPMD 2014-2020, C(2014)5072

²¹ Commission européenne, DG DEVCO http://ec.europa.eu/europeaid/programming-aid-development-assistance-projects_en

²² Commission européenne, DG DEVCO https://ec.europa.eu/europeaid/commission-implementing-decision-adopting-multiannual-indicative-programme-thematic-programme-global_en

²³ https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/mip-gpgc-2018-2020-annex_en.pdf

²⁴ Voir aussi note de bas de page n° 6 sur l'initiative sur la gestion durable du paysage.

2.5. Quelle est la méthodologie pour la sélection des pays et l'allocation des fonds ?

Conformément aux modalités exposées précédemment, la programmation de l'AMCC+ est effectuée tous les ans et implique l'élaboration d'un Programme d'action annuel (PAA)²⁵. Chaque année, un certain nombre de pays sélectionnés au préalable sont inclus dans le PAA et bénéficient d'un soutien²⁶ tout au long du processus d'identification et/ou de formulation des documents d'action (DA). Lorsque le PAA et la décision de financement correspondante sont adoptés, la DUE du pays bénéficiaire peut signer les accords nécessaires pour démarrer la mise en œuvre des projets.

Les **programmes d'action annuels (PAA)** sont des décisions de financement adoptées par la Commission européenne afin de réserver des fonds pour des programmes régionaux et nationaux de coopération extérieure et la mise en œuvre de programmes thématiques. Les PAA précisent les objectifs poursuivis, les domaines d'intervention, les résultats attendus, les procédures de gestion et le montant total du financement prévu. Ils contiennent également une description des opérations à financer et présentent les montants alloués pour chaque opération, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre indicatif.

Source : Commission européenne, DG DEVCO http://ec.europa.eu/europeaid/work/ap/index_en.htm_en

2.5.1. Chronologie

La préparation du Programme d'action annuel (PAA) pour l'AMCC+ est lancée par la DG DEVCO à la fin de chaque année (année N-1). Cela comprend une liste préliminaire des actions à formuler pour l'année suivante (année N). Une fois le PAA final et la décision de financement²⁷ adoptés par le Comité ICD, les projets peuvent commencer (généralement, année N+1).



Les étapes peuvent être résumées comme suit :

1. Manifestation d'intérêt via la soumission des notes succinctes de présentation avant le mois d'août de chaque année (année N-1).
2. Une liste provisoire (année N) est ensuite compilée et examinée par l'unité chargée de gérer l'initiative phare AMCC+, à savoir l'unité C6 « Énergie durable et changement climatique ». Elle comprend toutes les candidatures / manifestations d'intérêt spontanées soumises par le biais de la délégation de

²⁵ Commission européenne, DG DEVCO http://ec.europa.eu/europeaid/work/ap/index_en.htm_en

²⁶ L'appui à la qualité est assuré par les unités thématiques de la DG DEVCO et, si nécessaire, par la Facilité d'appui de l'AMCC+.

²⁷ Décision d'exécution de la Commission

l'Union européenne (DUE) du pays dans lequel seraient menées les opérations. Elle peut également inclure/réintroduire certains pays écartés du précédent PAA.

3. En général, au mois de septembre ou octobre de l'année N-1, un processus de concertation informelle sur le PAA (année N) est lancé entre l'unité C6, les DUE (points focaux) et les unités géographiques (coordinateurs géographiques). Ce processus déterminera la liste finale, c'est-à-dire le nombre de pays inclus et le montant maximal de l'allocation par pays, ainsi que les pays non retenus pour l'année N du PAA qui pourraient être pris en compte pour l'exercice suivant.
4. Après une dernière concertation formelle entre les services concernés, une note ARES officielle adressée aux directions géographiques par l'unité C6 lance officiellement la préparation du PAA (année N) pour l'initiative phare AMCC+. Les pays sélectionnés sont informés en novembre ou décembre (année N-1). C'est sur cette base uniquement que les pays sélectionnés peuvent bénéficier de l'assistance technique pour l'identification et/ou la formulation des actions de l'AMCC+.
5. L'examen des documents d'action (DA) par un Groupe de révision de la qualité (GRQ) a lieu chaque année entre janvier et juin. Seuls les DA validés par le GRQ feront partie du PAA présenté au Comité ICD.
6. Après l'adoption du PAA et de la décision de financement correspondante, les accords nécessaires à la mise en œuvre des projets peuvent être signés dans les pays concernés (année N+1).

2.5.2. Cycle des opérations

Le cycle des opérations de l'AMCC+ suit les principes de la Gestion du cycle de projet (GCP) de la Commission européenne²⁸ pour la mise en œuvre effective de l'aide extérieure de l'UE.

2.5.3. Critères de sélection

Le Programme d'action annuel est préparé à la suite des déclarations d'intention des pays transmises par le personnel des délégations de l'UE, afin de mettre en place une action climatique répondant aux exigences clés de l'AMCC+. Avant l'élaboration du PAA, les manifestations d'intérêt, présentées sous la forme de notes succinctes de présentation standard (voir liste de contrôle des critères d'éligibilité en annexe), sont soumises par les DUE à la DG DEVCO pour un examen interne de la logique sous-jacente et de la qualité de l'action. Cet examen prend en compte :

1. La qualité²⁹ de la demande présentée pour le financement d'une action par l'AMCC+, qui aura été approuvée par les autorités nationales compétentes et/ou la délégation de l'UE ;

²⁸ <https://goo.gl/7sTibN>

²⁹ Voir section ci-après sur les notes succinctes de présentation.



2. L'état d'avancement du dialogue sur le changement climatique entre le pays concerné et l'UE (par exemple, qualité des actions associées, déclarations conjointes).
3. Les facteurs politiques, tels que la coopération stratégique et/ou mise en œuvre avec certains pays.
4. Le rôle joué par le pays concerné dans les négociations de la CCNUCC et son engagement à cet égard, ainsi que les efforts déployés pour mettre en œuvre les mesures correspondantes.

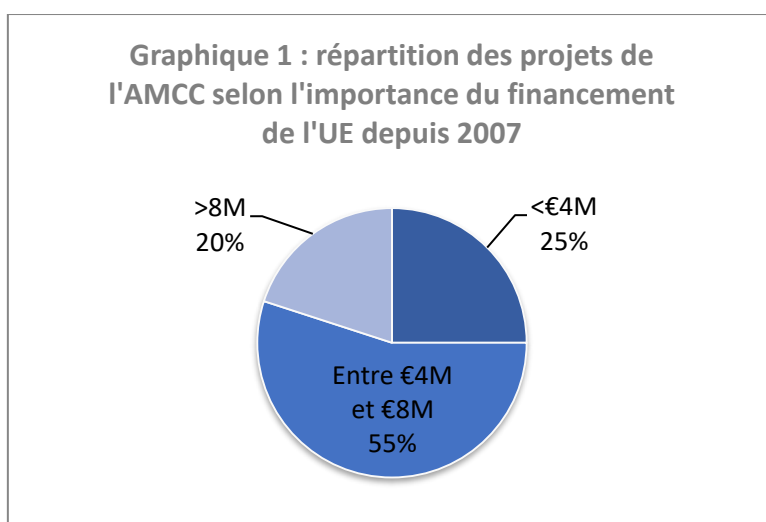
2.5.4. Allocation des fonds

L'allocation des fonds par pays dépend du budget annuel disponible dans le cadre du BPMD, du type et de l'ampleur de l'intervention proposée, de la taille de la population du pays et du nombre de demandes de pays au cours de l'année en question. Les ressources disponibles peuvent varier chaque année. Conformément aux objectifs de l'AMCC+, les fonds sont alloués en priorité aux pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique en tenant compte de la répartition géographique, de l'équilibre dans la couverture ainsi que des facteurs stratégiques et politiques mentionnés précédemment. Il est possible également de soutenir une approche régionale si cette dernière est jugée plus appropriée qu'une approche nationale (du fait de la petite taille du pays ou de la valeur ajoutée d'une approche régionale, par exemple).

D'autres considérations sont également prises en compte, telles que le fait de n'avoir jamais bénéficié d'un appui de l'AMCC et/ou le potentiel important d'extension d'une intervention antérieure financée par l'AMCC.

2.5.5. Taille moyenne des projets

De 2007 à fin 2017, la plupart des projets ont reçu une contribution financière de l'UE comprise entre 4 et 8 millions d'euros (voir Graphique 1). En moyenne, la contribution de l'UE (ICD, BPMD) a été de 5 millions d'euros.



2.6. Comment préparer une proposition de projet pour l'AMCC+ ?

2.6.1. Manifestation d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées³⁰ à la DG DEVCO, unité C6 « Énergie durable et changement climatique », chaque année, de préférence avant l'été, sous la forme d'une note succincte de présentation (3 pages au maximum). Cette note doit être accompagnée de la liste de contrôle des critères d'éligibilité de l'AMCC+. Il est fortement conseillé d'expliquer la logique sous-jacente du projet devant être soutenu par l'AMCC+.

L'examen sera effectué en tenant compte des principes directeurs suivants (liste non exhaustive et non établie par ordre de priorité) :

5. L'intérêt motivé du pays ou de la région concernant l'instauration d'une coopération avec l'UE relative à la lutte contre le changement climatique ou l'amélioration et/ou l'élargissement de ce type de coopération.
6. Les objectifs climatiques clairs alignés sur ceux de l'AMCC+ (résilience au changement climatique, adaptation et/ou atténuation du climat).
7. L'adhésion du gouvernement local et/ou national à l'action climatique proposée et le lien évident avec les politiques et stratégies nationales en matière de climat, les politiques correspondantes de l'UE et le programme mondial pour le développement durable et la réduction de la pauvreté.
8. Le degré de vulnérabilité du pays aux effets néfastes du changement climatique.
9. La contribution directe et significative aux priorités et aux efforts nationaux existants en matière de lutte contre le changement climatique et de développement durable.
10. Le niveau d'engagement du pays dans la mise en œuvre des processus liés aux plans nationaux d'adaptation (PNA) et aux contributions déterminées au niveau national (CDN).
11. L'identification claire des bénéficiaires prioritaires et des résultats escomptés.
12. Le niveau d'engagement proposé auprès des autorités nationales et locales et d'un large éventail de parties prenantes.
13. Les capacités de l'organisme de mise en œuvre proposé et mandat concernant la réalisation des objectifs climatiques.
14. La collaboration et la coordination évidentes avec d'autres partenaires du développement.
15. Le potentiel pour optimiser le financement et les programmes et la coopération avec d'autres partenaires du développement.
16. Les synergies potentielles avec d'autres actions climatiques en cours dans le cadre national et/ou régional mis en place pour le développement durable et la réduction de la pauvreté.

³⁰ À l'attention du gestionnaire des programmes/point focal de l'AMCC+ et du chef du secteur Changement climatique. Coordonnées indiquées dans la section « Informations supplémentaires et contacts ».

17. La capacité à s'appuyer sur l'expérience pratique, notamment via l'extension de projets pilotes réussis, ainsi que sur les expériences positives, les activités et évaluations passées de l'AMCC³¹ et d'autres enseignements, notamment au niveau local.
18. Toute autre justification pertinente pour le renforcement de la résilience au changement climatique.

La note succincte de présentation (3 pages au maximum) doit reprendre les points stratégiques ci-dessus, mais ne doit pas présenter une logique d'intervention complète ni des activités détaillées.

2.6.2. Conseils spécifiques pour l'élaboration des Documents d'action

La préparation du Document d'action (DA) doit être effectuée d'après le processus et les exigences définies par la DG DEVCO pour l'élaboration des Documents d'action³², notamment en ce qui concerne la gestion du cycle de projet³³ et l'intégration du changement climatique³⁴.

Des éléments d'orientation supplémentaires pour la formulation d'une intervention financée par l'AMCC+ sont présentés ci-dessous. Ils s'appuient sur plusieurs aspects issus de :

- la note succincte de présentation de l'AMCC+,
- l'approche de l'OCDE³⁵ pour évaluer la pertinence des projets par rapport aux conventions de Rio,
- les recommandations du Groupe de travail sur l'adaptation au changement climatique des institutions européennes de financement³⁶, et
- l'accord de Paris de la CCNUCC (par ex. en lien avec le cadre de transparence accrue pour le soutien),

Ces aspects sont présentés ci-dessous afin d'améliorer la conception des projets d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Les projets d'adaptation au changement climatique doivent :

- 1. Définir le contexte en ce qui concerne les risques, les vulnérabilités et les impacts liés à la variabilité du climat et au changement climatique.** Le contexte de la vulnérabilité climatique doit être décrit clairement à l'aide

³¹ L'évaluation de l'AMCC est disponible à l'adresse <https://goo.gl/Zi6Hrp>. Évaluation thématique globale du soutien de l'UE dans les domaines de l'environnement et du changement climatique dans les pays tiers sur la période 2007-2013 : <https://goo.gl/hCakgp>.

³² Les documents d'action de l'AMCC+ doivent être conformes au dernier modèle de la DG DEVCO, auquel les DUE peuvent accéder à partir des Procédures et Guide pratique (PRAG).

³³ <https://goo.gl/7sTibN>

³⁴ <https://bit.ly/2BIXryn>

³⁵ DCD/DAC(2016)3/ADD2/FINAL ; <https://goo.gl/9n6b8a>

³⁶ Informations sur le changement climatique et adaptation à ses effets dans l'élaboration de projets, <https://goo.gl/IVHQq7>

d'éléments solides. Il peut s'agir d'informations diverses issues d'analyses et de rapports existants, d'évaluations de la vulnérabilité au changement climatique, d'évaluations des risques (répondant aux questions où, comment et pourquoi), d'évaluations des impacts anticipés dans certains secteurs (p. ex., dans le secteur des ressources en eau, de la production agricole)³⁷, ainsi que d'évaluations des impacts économiques et/ou sur le développement durable.

2. **Indiquer explicitement dans la documentation que le projet vise à s'attaquer aux risques, aux vulnérabilités et aux impacts identifiés.** Le projet doit énoncer des objectifs climatiques clairs en précisant comment seront abordés les priorités, les vulnérabilités et les risques spécifiques au contexte et à la localisation. L'accent doit être mis sur les résultats concrets pouvant être atteints malgré la période relativement courte du projet.
3. **Montrer le lien évident et direct entre les risques, vulnérabilités et impacts identifiés et les activités spécifiques du projet.** Le projet doit porter explicitement sur les risques et les vulnérabilités liés aux changements climatiques actuels et futurs, tels qu'identifiés dans la documentation.

Les projets d'atténuation du changement climatique doivent démontrer leur capacité à contribuer à :

1. La **limitation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre** (GES), notamment les gaz visés par le Protocole de Montréal ; et/ou
2. La protection et/ou l'amélioration des puits et réservoirs de GES (comme les forêts, les sols, les marécages...).

Il est fortement recommandé d'utiliser les dernières informations disponibles sur les impacts du changement climatique et les études sur la vulnérabilité. Ces données peuvent être obtenues auprès de centres régionaux et scientifiques, tels que (liste non exhaustive) : le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (www.cilss.bf), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale – Programme sur le changement climatique (<https://ccaafs.cgiar.org>), le Programme de recherche et de développement des zones côtières de l'océan Indien (<http://cordioea.net>), l'initiative ClimDev (www.climdev-africa.org), le centre Agrhymet (www.agrhymet.ne), le Centre international pour le développement intégré des zones de montagne (<http://www.icimod.org>), le Secrétariat du Programme régional du Pacifique pour l'environnement (<http://www.sprep.org>), le Centre sur le changement climatique de la Communauté des Caraïbes (<http://www.caribbeanclimate.bz>).

³⁷ Des orientations supplémentaires peuvent être trouvées dans les notes sectorielles pour l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les programmes de coopération internationale et de développement de l'UE : <https://goo.gl/HkcxD4>.

2.7. Comment accéder à l'assistance technique de l'AMCC+ (services de la Facilité d'appui) ?

2.7.1. Soutien à la préparation d'interventions de l'AMCC+

Lorsqu'un pays a été sélectionné dans le cadre d'un Programme d'action annuel (PAA), il peut bénéficier de l'assistance technique de la Facilité d'appui de l'AMCC+ lors de la phase de formulation de l'intervention, pour la préparation des documents d'action, par exemple. Des lignes directrices spécifiques ont été élaborées pour décrire le processus de demande d'accès à cette assistance.

Les lignes directrices concernant l'accès à l'assistance technique de la Facilité d'appui de l'AMCC+ pour les phases d'identification et de formulation et le modèle de Termes de référence correspondant (TdR) font également partie du kit d'orientation de l'AMCC+ (Annexe 4).

Les délégations de l'UE peuvent aussi utiliser leurs propres financements et leurs procédures de passation habituelles pour recruter de l'expertise externe en vue de la formulation³⁸.

2.7.2. Formations

La préparation de documents techniques et de référence, de matériel de formation, ainsi que d'examen des bonnes pratiques de l'AMCC+ est aussi l'une des tâches clés de la Facilité d'appui. Les modules de formation proposés font directement usage des connaissances et de l'expertise des membres de la Facilité d'appui, ainsi que du secteur du changement climatique et du développement au sens large. Leur mise à jour a été lancée avec l'Analyse conjointe des besoins en termes de développement des capacités dans les domaines de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité et de l'économie verte, finalisée en octobre 2016³⁹. Les nouveaux modules visent à compléter les formations existantes pour le personnel de l'UE, dans le cadre du programme d'appui méthodologique et en matière de partage des connaissances (MKS), et ciblent les responsables de projet afin de leur permettre de fournir des informations claires, concises et à jour sur l'action contre le changement climatique, qui peuvent être utiles pour leurs activités.

2.7.3. Autres services de la Facilité d'appui

Les services de la Facilité d'appui incluent le soutien au dialogue politique, le partage de connaissance et le soutien à la communication de l'AMCC+, mais elle peut aussi réaliser des missions à court terme, axées sur la demande et ponctuelles, qui permettent aux bénéficiaires de combler une lacune spécifique en termes de capacités, qui les empêche d'atteindre leurs objectifs liés à l'adaptation au changement climatique, à l'atténuation de ses effets et à la

³⁸Dans le cas où les CV des consultants proposés font référence à une précédente expérience avec la Facilité d'appui, la DUE peut contacter cette dernière pour vérifier cette information.

³⁹ « Analyse conjointe des besoins en termes de développement des capacités dans les domaines de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité et de l'économie verte - Rapport final - octobre 2016 », direction générale de la coopération internationale et du développement de la COMMISSION EUROPÉENNE, DCI/ENV/2015/365-966, Facilité d'assistance technique de l'UE pour la biodiversité pour la vie (B4Life).



réduction du risque de catastrophe. Dans ce cas, elle procède généralement à distance. Cependant, dans certains cas spéciaux, de courtes missions peuvent être organisées dans le pays concerné.

3. Suivi et évaluation des actions de l'AMCC+

Le **cadre de résultats existant de l'AMCC+** et la stratégie de suivi et d'évaluation de l'AMCC+ en cours de développement visent à fournir les informations nécessaires pour orienter la prise de décisions et la gestion des ressources et pour suivre les résultats quantifiables visés par un projet de l'AMCC+ dans les pays et régions partenaires.

Conformément au programme thématique BPMD, aux objectifs de l'AMCC+ et au cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale (CRUE)⁴⁰, le cadre de résultats de l'AMCC+ facilitera :

- l'évaluation de la contribution de l'AMCC+ aux actions de la DG DEVCO (en lien avec les Objectifs de développement durable correspondant au mandat de l'initiative dans le cadre du programme BPMD) et à l'engagement de l'UE visant à consacrer au moins 20 % de son budget aux mesures de lutte contre le changement climatique sur la période 2014-2020 ;
- la mise à disposition d'un aperçu des réalisations de l'AMCC+, sur les plans quantitatif et qualitatif, dans les pays ciblés ;
- la collecte et la transmission d'informations spécifiques sur les performances globales de l'initiative phare AMCC+ de l'Union européenne.

Pour ce faire, l'AMCC+ collectera des données relatives à un ensemble d'indicateurs⁴¹, liés notamment au CRUE et aux ODD, mais également aux résultats des projets et aux autres livrables importants de l'AMCC+ en matière de dialogue politique, de partage d'expériences, de gestion des connaissances et de communication.

Afin de fournir un aperçu des principales réalisations de l'AMCC+, les indicateurs sélectionnés doivent être alignés sur les domaines prioritaires de l'initiative et les secteurs clés identifiés, et doivent pouvoir être agrégés pour l'ensemble des projets⁴².

À cette fin, le personnel en charge des projets de l'AMCC+ et des délégations de l'UE sera invité à :

- Identifier les indicateurs standards sélectionnés pendant l'identification et la formulation du projet, qui devront être inclus dans le cadre logique du document d'action. Les indicateurs du changement climatique relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD 13), aux niveaux national et sectoriel, les indicateurs de niveau 2 du CRUE et les indicateurs de résultats de l'AMCC+ pour les actions d'adaptation et d'atténuation revêtent une importance particulière.

40 https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/swd-2015-80-f1-staff-working-paper-v3-p1-805238_en_0.pdf

41 Le cadre de résultats de l'AMCC+ et l'ensemble d'indicateurs seront mis à la disposition du personnel des DUE via la plate-forme collaborative du site Internet de l'AMCC+ : www.gcca.eu (NB : la plate-forme est en cours de développement).

42 Les principes de la couverture et de l'agrégation des indicateurs sont expliqués dans le Document de travail des services de la Commission (2018) 444 final intitulé « Un cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération révisé conformément aux objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au nouveau Consensus européen sur le développement », en date du 11.10.2018.

- Fournir, pendant la mise en œuvre, des informations sur leurs activités et leurs résultats, une fois par an, sous la supervision de la Facilité d'appui de l'AMCC+ et de la DEVCO/C6.

Il convient de noter que le cadre de résultats de l'AMCC+ est un document évolutif qui peut être amené à être modifié régulièrement à la suite des mises à jour de ses propres références, telles que les systèmes d'indicateurs du CRUE ou des ODD.

Afin d'avoir des informations complémentaires concernant plus spécifiquement les objectifs de l'AMCC+, le CR AMCC+ propose d'utiliser *un* (1) indicateur spécifique pour les interventions axées sur l'adaptation au changement climatique et *un* (1) autre pour les interventions centrées sur l'atténuation du changement climatique.

Indicateur de résultat proposé pour l'**adaptation** au changement climatique :

- Nombre de bénéficiaires finaux (ventilé par sexe) des mesures d'adaptation soutenues par le projet/programme de l'AMCC+ (ventilé par type de mesure d'adaptation)

Exemples dans des secteurs spécifiques :

- Nombre de personnes bénéficiant de mesures de lutte contre le paludisme dans les zones enregistrant une augmentation du nombre de cas en raison des changements climatiques (santé)
- Nombre d'utilisateurs bénéficiant de mesures de conservation de l'eau dans les zones où une augmentation du stress hydrique est anticipée en raison des changements climatiques (eau et assainissement)
- Nombre d'utilisateurs de techniques d'irrigation économes en eau pour résister au changement climatique (agriculture)
- Nombre de pêcheurs utilisant des pratiques pour s'adapter à l'évolution des stocks halieutiques et des espèces ciblées (pêche)
- Nombre de personnes bénéficiant de mesures de prévention des inondations, telles que la gestion des bassins versants, le reboisement ou la restauration des zones humides (réduction des risques de catastrophe)
- Nombre de personnes ayant recours à un système d'assurance pour se prémunir contre d'éventuelles catastrophes climatiques (réduction des risques de catastrophe, agriculture)

Indicateur de résultat proposé pour l'**atténuation** du changement climatique :

- Émissions de GES, exprimées en équivalent CO2 (kt éq. CO2), réduites ou évitées grâce à l'intervention soutenue par l'UE.

Le cadre de résultats de l'AMCC+ comprend également des notes méthodologiques sur l'utilisation de chaque indicateur.

Le cadre de résultats de l'AMCC+ fait également partie de ce kit d'orientation (Annexe 5).

4. Communication et gestion des connaissances relatives aux actions de l'AMCC+

L'initiative phare Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (AMCC+) veille également à recenser, à partager et à diffuser des informations étayées par des éléments concrets, des connaissances et des nouvelles sur les projets passés et en cours de l'AMCC+ dans le monde entier. L'objectif principal est de partager des expériences, de renforcer les capacités et de consolider les connaissances sur les problèmes liés au changement climatique traités par l'initiative.

À cette fin, une plate-forme collaborative accessible depuis le site Internet de l'AMCC+, en mode restreint, est en cours de développement pour 2019. Cette plate-forme vise à mettre à la disposition des gestionnaires de projets et du personnel de l'AMCC+ un espace destiné à faciliter l'échange d'informations et le dialogue entre/avec les parties prenantes de l'initiative. Grâce aux groupes et espaces de travail Capacity4Development (CAP4DEV) de l'AMCC+, elle permettra aux partenaires de mise en œuvre et en particulier au personnel des DUE dans le monde entier de tirer des enseignements de leurs expériences respectives.

Des outils de gestion des connaissances et de communication sont mis en place pour permettre aux parties prenantes de l'AMCC+ d'avoir accès à des documents pertinents concernant les activités de l'initiative, des études, des documents politiques, des rapports sur des thèmes spécifiques, des vidéos, ainsi que des photographies. L'objectif est de partager des connaissances et de communiquer en :

- diffusant des exemples intéressants ;
- partageant des expériences et les enseignements tirés ;
- échangeant des bonnes pratiques et/ou des pratiques innovantes ;
- facilitant les échanges entre acteurs et partenaires.

Les gestionnaires de projets de l'AMCC+ et le personnel des délégations de l'UE (notamment les points focaux dédiés à l'AMCC+ et au changement climatique) continueront d'être invités à mettre à jour, une fois par an, les informations sur leur projet pour partager des données et autres supports (photos, vidéos, rapports sur les progrès, études de suivi axées sur les résultats, évaluations, mises à jour). Cette tâche pourra bientôt être accomplie via un formulaire intégré à la plate-forme collaborative de l'AMCC+. D'autres demandes spécifiques pourraient également être lancées par le biais des espaces de travail Cap4Dev ou de la plate-forme collaborative de l'AMCC+ (par exemple, appel aux meilleures pratiques concernant un domaine ou thème particulier). Les projets et les parties prenantes devraient ainsi bénéficier d'une visibilité accrue et de nouvelles formes de collaboration, ainsi que d'un plus grand nombre de possibilités de mise en réseau, d'apprentissage et d'innovation.

Les lignes directrices sur la communication et la gestion des connaissances de l'AMCC+, rédigées à l'attention des partenaires et parties prenantes de l'initiative, sont également disponibles dans ce kit d'orientation (Annexe 6) ou dans un document indépendant distinct.

5. Informations supplémentaires et contacts

Pour obtenir des informations sur l'appui thématique, veuillez contacter l'unité C6 « Énergie durable et changement climatique » de la DG DEVCO. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site Internet de l'AMCC+ : www.gcca.eu.

Le kit d'orientation de l'AMCC+ contient diverses lignes directrices mentionnées dans le présent document, ainsi qu'un certain nombre de documents clés, tels que la note conceptuelle de l'AMCC+ intitulée « [Le plus de l'AMCC](#) ».

Pensez également à vous abonner à la lettre d'information électronique de l'AMCC+ et à vous inscrire au groupe public de la communauté AMCC+ sur la plate-forme CAP4DEV afin de recevoir les dernières actualités sur le programme de l'AMCC+, les activités relatives au dialogue politique, les événements et les ateliers.

1. L'abonnement à la lettre d'information électronique de l'AMCC+ peut être effectué sur la page d'accueil du [site Internet de l'AMCC+](#).
2. L'inscription au groupe public de la communauté AMCC+ sur la plate-forme CAP4DEV peut être effectuée à l'adresse <http://capacity4dev.ec.europa.eu/gcca-community>.

Comme mentionné dans ces lignes directrices, la Facilité d'appui de l'AMCC+ est en mesure d'apporter un soutien aux délégations de l'UE et pays partenaires. De plus amples formations sont disponibles à l'adresse <http://www.gcca.eu/fr/services/how-does-gcca-support-works>.

Contacts pour les questions liées au programme de l'AMCC+ et à l'appui thématique :

- Mme Karine Olislagers (Karine.Olislagers@ec.europa.eu), gestionnaire des programmes/point focal de l'AMCC+, unité C6 de la DG DEVCO,
- M. Andrea Alfieri (Andrea.Alfieri@ec.europa.eu), chef du secteur Changement climatique, unité C6 de la DG DEVCO.

Contacts pour le programme intra-ACP de l'AMCC+ :

- M. Nicola DI PIETRANTONIO (Nicola.DI-PIETRANTONIO@ec.europa.eu), gestionnaire des programmes, DG DEVCO/C6.

Contacts pour les services de soutien de l'AMCC+ :

- M. Christophe Legrand (Christophe.Legrand@gcca.eu), Chef d'équipe, Facilité d'appui de l'AMCC+,
- M. Geraldo Carreiro (Geraldo.Carreiro@gcca.eu), expert en changement climatique, Facilité d'appui de l'AMCC+,
- M. Guido Corno (Guido.Corno@gcca.eu), expert en changement climatique, Facilité d'appui de l'AMCC+,

- Mme Francesca Predazzi (Francesca.Predazzi@gcca.eu), experte en communication, Facilité d'appui de l'AMCC+,
- Mme Jane Wilkinson (Jane.Wilkinson@gcca.eu), conseillère stratégique en atténuation, Facilité d'appui de l'AMCC+,
- Mme Monicaalessandra Bonfanti (Monica.Bonfanti@gcca.eu), experte en atténuation du changement climatique, Facilité d'appui de l'AMCC+, et
- Mme Karla Van Eynde (Karla.VanEynde@gcca.eu), experte en S&E et SNV, Facilité d'appui de l'AMCC+,
- Les autres demandes peuvent être envoyées à l'adresse : info@gcca.eu

6. Ressources – Voir Annexes

Annexe 1 – Le plus de l'AMCC (note succincte de présentation de l'AMCC+)

Annexe 2 - Liste non exhaustive des acronymes utilisés par l'AMCC+

Annexe 3 - Liste de contrôle des critères d'éligibilité (combinée à la préparation de propositions)

Annexe 4 - Comment accéder à l'assistance technique de l'AMCC+ (Facilité d'appui) : lignes directrices et modèle de Termes de référence

Annexe 5 - Cadre de résultats de l'AMCC+

Annexe 6 – Lignes directrices sur la communication et la gestion des connaissances de l'AMCC+